

# Politique relative aux risques en matière de durabilité et ESG

Réalisé par Camille Constant, Responsable ESG



Responsabilité	
Responsable de la procédure	Camille Constant - Responsable ESG
Service	Direction ESG
Correspondant relais	Marwa Housni

Objectif de la procédure
<p>La politique relative aux risques en matière de durabilité et des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») a été créée dans le cadre de la prise en compte des critères extra-financiers dans la politique de sélection et de gestion des actifs des portefeuilles gérés.</p> <p>Elle intègre également la prise en compte des principales incidences négatives en matière de durabilité (PAI pour « principal adverse impacts »).</p>

Gestion des mises à jour de la procédure				
Version	Date	Statut	Auteur	Nature des modifications
1	01/01/2024	Mise en oeuvre	Camille Constant	Première cadre n°1

<b>1. Contexte, objectifs et définitions.....</b>	<b>4</b>
1.1. Contexte et objectifs.....	4
1.2. Définitions .....	4
<b>2. Identification des risques ESG et de durabilité (Art.3 SFDR).....</b>	<b>5</b>
2.1. Localiser les actifs.....	5
2.2. Identifier les risques ESG les plus significatifs.....	6
2.3. Evaluer et Prioriser les risques les plus significatifs .....	12
2.4. Estimer l'impact financier des principaux risques.....	2
<b>3. Stratégie de gestion des risques ESG .....</b>	<b>4</b>
3.1. Investissements forestiers .....	4
3.2. Investissements viticoles .....	5
<b>4. Récapitulatif des supports de communications (Art.6 SFDR) .....</b>	<b>6</b>
4.1. Langue(s) utilisée(s).....	6
4.2. Documents précontractuels.....	6
4.3. Site internet .....	6
4.4. Documentation commerciale .....	6
4.5. Rapports périodiques.....	6
<b>5. Contrôle et conformité.....</b>	<b>7</b>
<b>6. Evolution des choix méthodologiques et des résultats .....</b>	<b>8</b>

# 1. Contexte, objectifs et définitions

## 1.1. Contexte et objectifs

Conformément à l'article 3 du règlement (EU) 2019/2088 (« Disclosures » ou « SFDR ») et à l'article L. 533-22-1 du CMF (issu de l'article 29 de la Loi Énergie-Climat), les acteurs des marchés financiers publient sur leur site internet des informations concernant leurs politiques relatives à l'intégration des risques en matière de durabilité dans leur processus de prise de décision en matière d'investissement, en incluant pour les acteurs français, les risques associés au changement climatique ainsi que sur les risques liés à la biodiversité.

L'objectif de la présente politique est de renforcer la transparence sur la manière dont les acteurs des marchés financiers intègrent les risques pertinents en matière de durabilité, importants ou susceptibles de l'être, dans leurs processus de prise de décision d'investissement.

## 1.2. Définitions

### ☞ Risque de durabilité

Un risque en matière de durabilité est un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Les facteurs de durabilité sont les questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans leur politique relative aux risques en matière de durabilité, rendue publique en application de l'article 3 du règlement du Parlement européen et du Conseil sur la publication d'informations relatives aux investissements durables et aux risques en matière de durabilité et modifiant la directive (UE) 2016/2341, les sociétés de gestion de portefeuille [françaises] incluent une information sur les risques associés au changement climatique ainsi que sur les risques liés à la biodiversité.

### ☞ Risque environnementaux (changement climatique)

Risques physiques, qui résultent des dommages directement causés par les phénomènes météorologiques et climatiques, comme par exemple :

- la perte de valeur des placements détenus par les portefeuilles gérés [et conseillés] et émis par des entités touchées par ces événements climatiques ;
- l'augmentation de la fréquence et du coût des sinistres à régler par les assureurs aux assurés;

Risques de transition, qui résultent des ajustements effectués en vue d'une transition : exposition aux évolutions induites par la transition écologique, notamment les objectifs environnementaux définis par le règlement Taxinomie , en particulier lorsque ceux-ci sont mal anticipés ou interviennent brutalement. Ces risques sont liés par exemple à :

- une dépréciation des actifs, faisant suite à des évolutions réglementaires qui viendraient pénaliser, voire interdire, certaines activités jugées trop émettrices en gaz à effets de serre (GES);
- des pertes faisant suite à la fin de certaines activités financées jugées trop polluantes ou émettrices de GES ;

Risques de responsabilité induits (risques juridiques et de réputation), liés aux impacts financiers des demandes de compensation auprès des sociétés financées de la part de ceux qui subissent des dommages dus au changement climatique, comme par exemple :

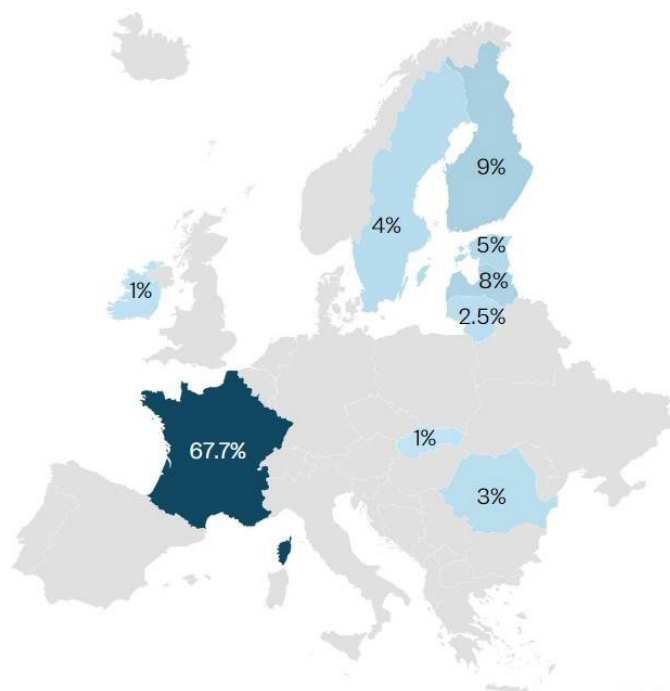
- des investissements finançant le développement d'industries et d'activités polluantes ou fortement émettrices de GES;
- des assurances professionnelles, responsabilité civile exploitant, construction d'infrastructures.

### ☞ Risque social

Le risque social concerne l'analyse de la relation de l'entreprise avec ses parties prenantes : employés, clients, fournisseurs, société civile. Il inclut notamment la protection des salariés en matière de santé et de sécurité, la lutte contre les discriminations, leur bien-être, le respect des droits humains au sein de la chaîne d'approvisionnement ou encore l'approche philanthropique de l'entreprise, ses relations avec les communautés locales, la satisfaction client...



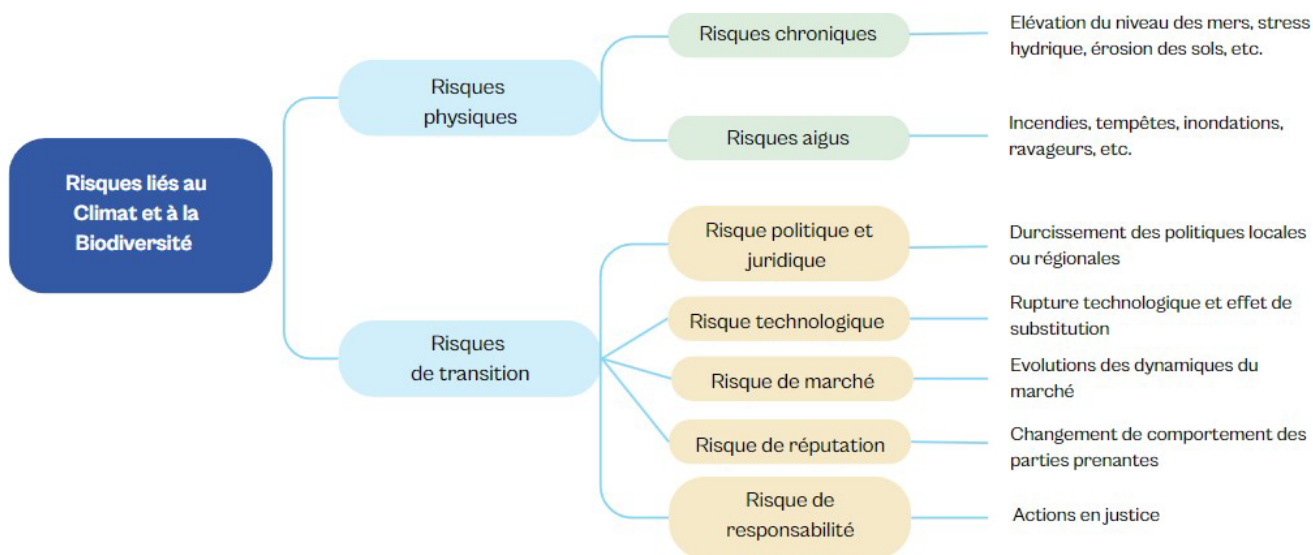
Les actifs forestiers détenus par France Valley sont répartis dans 9 pays européens : la France, la Finlande, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, l'Irlande, la Slovaquie, la Roumanie, et la Suède. La représentation graphique suivante permet de situer les 352 actifs forestiers sur ces territoires, représentant 40 682,79 hectares de forêts sous gestion au 31/12/2023.



## 2.2. Identifier les risques ESG les plus significatifs

### 2.2.1. Risques environnementaux

Nous réalisons cette étape grâce à l'analyse qualitative des principaux aléas environnementaux les plus susceptibles d'impacter chaque classe d'actifs naturels gérés. Ces aléas environnementaux sont ceux pouvant entraîner les répercussions les plus significatives pour les activités de la Société en raison de la nature des actifs et constituent ceux sur lesquels l'étude des risques ESG se focalise.



## Enjeux liés au changement climatique

### Risques physiques

France Valley évalue les principaux facteurs de risques physiques liés au climat sur la base de la classification des aléas liés au climat du règlement (UE) 2021/2139. Sur la base de cette classification européenne, appuyé par la recherche scientifique et l'expertise terrain des gestionnaires forestiers et viticulteurs partenaires, les risques ci-après sont ceux que France Valley a jugé comme étant les plus propices à engendrer des impacts directs importants aux actifs forestiers sur un horizon de court terme, les actifs forestiers et viticoles étant relativement sensibles aux évolutions climatiques. Les changements climatiques ont des effets sur leur santé à court et long terme, leur répartition sur la surface du globe et leur composition en termes d'essences.

Description des risques		Impacts directs sur les activités
Investissements forestiers	Stress hydrique et sécheresse	Baisse de la croissance et dépérissement des arbres
		Favorise les attaques de bio-agresseurs
		Bilan carbone négatif
		Perte de surface exploitable
		Changement de l'écosystème
	Vague de chaleur	Mort des peuplements
		Changement de l'écosystème
		Favorise la prolifération de parasites
	Feu de forêt	Mort des arbres
		Perte de surface exploitable
Bilan carbone négatif		
Glissement de terrain	Perte de surface exploitable	
	Changement de l'écosystème	
Modification des températures	Modification de la croissance des arbres	
	Mort des peuplements	
Investissements viticoles	Stress thermique	Risque d'échaudage
	Modification des régimes et types de précipitations	Ralentissement de la croissance des vignes Baisse de la production
	Fortes précipitations (pluie, grêle, neige/glace)	Grêle ou gelées tardives

La survenue de ces aléas climatiques physiques peut être vecteur de dommages conséquents pour la santé des vignes et des forêts. D'une part, ces aléas peuvent entraîner la destruction du stock d'actifs, mettant à mal les fonds dont ils sont issus et compromettant la santé financière de la Société. D'autre part, ces aléas, s'ils se font plus fréquents et plus brutaux, peuvent entraîner une adaptation de la gestion actuelle des actifs et la mise en place de mesures de protection et/ou d'atténuation qui engendrent des dépenses d'exploitation supplémentaire. Cette seconde dynamique serait elle-aussi source d'un déséquilibre financier pouvant contraindre la santé financière des fonds et donc de France Valley.

- ☞ Les conséquences de la survenue de ces aléas climatiques pourraient donc engendrer des impacts directs importants aux actifs forestiers et viticoles gérés par France Valley, venant se répercuter sur les états financiers de la Société et représentent ainsi des **risques physiques** pour la continuité de ses activités.

### Risques de transition

Les risques climatiques de transition sont ceux qui surviendraient à la suite des réponses de la Société aux changements climatiques. Ils sont de diverses nature et peuvent se matérialiser en raison d'évolution politiques et réglementaire venant encadrer ou contraindre la gestion forestière et/ou le secteur de la finance, mais également de

ruptures technologiques, d'un changement des préférences de marché ou d'effet de réputation auxquels France Valley serait soumise au regard de son impact sur le Climat.

Les principaux aléas de transition liés au climat que France Valley identifie comme pouvant impacter négativement ses activités forestières sont les suivants :

Nature des risques	Description des risques	Impacts directs sur les activités
Risque politique et juridique	Politiques abaissant les possibilités de prélèvements d'arbres	Réduction du volume de bois exploitable
	Réglementation défavorable au drainage (Scandinavie, Pays Baltes, Irlande)	Réduction de la surface exploitable
Risque technologique	Concurrence d'autres matériaux de construction remplaçant le bois	Baisse de la compétitivité des produits bois
		Diminution des débouchés commerciaux
		Baisse des parts de marché
Risque de marché	Multiplicité des acteurs émetteurs de crédit carbone	Baisse du prix unitaire des crédits carbone
	Hausse de la demande en bois	Hausse du volume des prélèvements
		Impact réputationnel
Risque de réputation	Perte de crédibilité de la labélisation PEFC/FSC	Augmentation du bilan carbone des actifs forestiers
		Controverses environnementales Baisse de l'attrait ESG des actifs forestiers

La survenue de ces aléas climatiques de transition peut être vecteur de dommages conséquents pour France Valley car, la forçant à adapter sa gestion aux différentes évolutions, de quelque nature que cela soit, à l'aide d'outils économiques ou financiers, voire revoir sa stratégie d'investissements en entier, cela entraînerait des conséquences opérationnelles et financières importantes.

☞ Ces aléas sont ainsi facteurs de **risques de transition** pour la continuité des activités liés aux actifs forestiers de France Valley.

*A noter que France Valley n'a pas, à ce jour, identifié de risques de transition liés au Climat relatifs à ses investissements viticoles pouvant être vecteurs de dommages conséquents pour la Société et la continuité de ses activités.*

## Enjeux liés à la biodiversité

France Valley étudie les principaux facteurs de risques liés à la biodiversité en s'inspirant des travaux de recherche du groupe de travail

*Science-Based targets for Nature (SBTN) et des travaux de la Taskforce on Nature-related Financial Disclosure (TNFD).*

*A noter que les dépendances aux services écosystémiques sont facteurs de risques physiques et que les impacts sur la biodiversité sont facteurs de risques de transition.*

## Risques physiques

La Société est partie d'une étude sectorielle des différentes dépendances que les activités de gestion forestière et viticole ont de façon générique vis-à-vis de la biodiversité. Cette étape permet à France Valley d'obtenir une vue d'ensemble afin d'identifier les points d'attention sur lesquels centrer l'étude des risques physiques liés à la détérioration des services rendus par la Nature auxquels ses propres actifs naturels pourraient être exposés. Cette étude est réalisée à l'aide de l'outil ENCORE développé par Global Canopy, UNEP FI et UNEP-WCMC.



Liste des principales dépendances de la gestion forestière et de l'agriculture aux services écosystémiques

Services écosystémiques	Bio-rémediation	Régulation du climat	Filtration	Protection contre les inondations et les tempêtes	Eau souterraine	Stabilisation des masses et contrôle de l'érosion	Eau de surface	Maintien de l'écoulement de l'eau	Qualité de l'eau	Fibres et autres matériaux	Pollinisation	Qualité du sol	Lutte contre les maladies et les ravageurs
Gestion forestière	M	VH	VL	H	VH	H	VH	H	NA	VH	H	H	H
Agriculture	M	VH	M	VH	VH	VH	VH	VH	VH	M	VH	VH	VH

Very High (VH) ; High (H) ; Medium (M) ; Very Low (VL) ; Low (L) ; Not Applicable (NA)

A noter que les données utilisées par l'outil ENCORE sont des données génériques et ne reflètent pas nécessairement la réalité des impacts et des dépendances des actifs de France Valley. La Société s'efforce de développer ses propres outils de mesure afin d'obtenir une vision au plus proche du réel, mais cette première analyse permet de définir les grandes lignes des potentiels risques liés à la Nature auxquels sont soumis les actifs forestiers et viticoles.

Les résultats obtenus, combinés à l'expertise des viticulteurs et gestionnaires forestiers partenaires, indiquent que :

- les **services de régulation du climat, d'approvisionnement en eaux** (souterraines et de surface) **et de fourniture de fibres et de matériaux** sont ceux dont les actifs forestiers dépendent le plus.
- les **services de régulation du climat et de lutte contre les ravageurs et les maladies** sont ceux dont les actifs viticoles dépendent le plus.

Une détérioration d'un ou plusieurs de ces services pourrait engendrer de lourdes conséquences opérationnelles pour France car cela affecterait directement la santé des massifs forestiers et des vignes ainsi que leur pérennité. En effet, à l'instar de ce qui a été présenté pour les aléas climatiques physiques, ceux liés à la biodiversité pourraient entraîner la mort des peuplements forestiers et viticoles, mais également la mise en place de mesures de prévention, de protection et d'adaptation afin de se prémunir face aux conséquences dévastatrices de leur matérialisation.

- ☞ Ces dépendances peuvent ainsi être vecteurs de **risques physiques** car une dégradation ou une rupture de ces services écosystémiques sur lesquels les actifs forestiers et viticoles de la Société reposent pourrait engendrer des risques pour la continuité des activités de France Valley.

Le **risque sanitaire** est notamment important lorsque l'on considère ces deux classes d'actifs naturels. Il ne peut être contrôlé complètement chimiquement dans la viticulture (mildiou, oïdium, pourriture et flavescente dorée notamment) et est vecteur de dommages conséquents. Le risque sanitaire est également important pour les activités de gestion forestière car elles peuvent être sujettes à des attaques de ravageurs et de maladies, et le changement climatique les rend plus vulnérables aux infections fongiques, bactériennes et virales.

## Risques de transition

L'analyse des différentes sources d'impacts sur la Nature que les activités de gestion forestière et les activités agricoles ont, de façon générique permet à France Valley d'obtenir une vue d'ensemble afin d'identifier les points d'attention sur lesquels centrer l'étude des risques de transition auxquels pourraient être exposés ses propres actifs naturels au regard des éventuelles réponses de la Société aux grandes pressions que l'Homme exerce sur la biodiversité.

Potentiels impacts sur la biodiversité liés à la gestion forestière et à l'agriculture

Typologie des pressions sur la biodiversité	Changement d'usage des terres	Surexploitation des ressources	Changement climatique	Pollutions	Espèces exotiques envahissantes
	Utilisation des écosystèmes terrestres	Utilisation de l'eau	Emissions de GES	Polluants	Interférence biologique
Impacts	- Perte de biodiversité - Perte d'habitats	- Baisse des réserves en eau	- Augmentation de la concentration de GES dans l'atmosphère	- Perte de biodiversité - Altération de la qualité de l'eau - Altération de la qualité des sols	- Perte de biodiversité - Perte d'habitats
Pratiques de gestion forestière associées	- Gestion forestière non durable - Construction de routes	- Présence d'essences d'arbres trop gourmandes en eau ou nécessitant une irrigation	- Utilisation d'engins de récoltes - Carbone relâché à l'exploitation	- Usage de fertilisants et pesticides	- Introduction d'essences non adaptées et envahissantes
Pratiques viticoles associées	- Exploitation viticole extensive	- Irrigation importante des cultures	- Utilisation d'engins de récoltes - Carbone relâché à l'exploitation	- Usage de fertilisants et pesticides	- Introduction d'essences non adaptées et envahissantes

Source: Draft sector guidance – Forestry and paper, TNFD, 2023 ; Draft sector guidance – Food and Agriculture, TNFD, 2023

☞ Ces impacts peuvent être vecteurs de **risques de transition** car, en réponse à ces derniers, la Société peut mettre en place des changements politiques, réglementaires ou sociétaux compromettant les activités sous-jacentes aux actifs forestiers et viticoles de la Société.

Nature des risques		Description des risques	Impacts directs sur les activités
Investissements forestiers	Risque politique et juridique	Extension, création et durcissement des mesures des zonages environnementaux ; mise en place de zones de conservation/protection et de corridors écologiques	Diminution de la surface exploitable
		Réglementation contre l'introduction d'essences non-indigènes	Restriction du choix des essences de (re)boisement
		Interdiction des intrants chimiques en forêts	Diminution de la productivité des arbres Vulnérabilité aux parasites accrue Diminution de la production de produits forestiers
		Certifications environnementales plus contraignantes quant à la préservation de la biodiversité (PEFC/FSC)	Diminution de la surface exploitable Perte de la certification environnementale
		Renforcement des obligations de reporting biodiversité	Mise en place d'outils de gestion et de pilotage coûteux et difficiles à mettre en œuvre
	Risque de marché	Hausse du prix de l'assurance incendie et tempête en raison d'un niveau de risque trop important ou	Hausse du coût d'exploitations et de gestion des actifs forestiers

		inassurabilité des actifs	
	Risque de réputation	Société civile et lutte contre l'exploitation forestière	Controverses environnementales Baisse de l'attrait ESG des actifs forestiers
Investissements viticoles	Risque politique et juridique	Politique de réduction des intrants chimiques en agriculture	Diminution de la productivité des arbres
			Vulnérabilité aux parasites accrue
		Certifications environnementales plus contraignantes quant à la préservation de la biodiversité	Diminution de la production de produits forestiers
			Diminution de la surface exploitable
Renforcement des obligations de reporting biodiversité	Perte de la certification environnementale		
			Mise en place d'outils de gestion et de pilotage coûteux et difficiles à mettre en œuvre

## Risques de responsabilité liés aux enjeux environnementaux

France Valley n'a pas, à ce jour, identifié de risques de responsabilité liés aux enjeux environnementaux pouvant être vecteurs de dommages conséquents pour la Société et la continuité de ses activités viticoles.

En revanche, les activités forestières de France Valley sont, quant à elles, exposées à des risques de responsabilité au regard de l'environnement qui pourraient engager la responsabilité juridique et entraîner et une condamnation pénale de la Société ou de ses collaborateurs et partenaires. L'enjeu principal de ce risque de responsabilité est celui de **l'exploitation et de l'exportation illégale de bois**. En effet, France Valley pourrait se voir impliquer juridiquement et pénalement si ces investissements forestiers se retrouvent liées aux activités suivantes :

### Destruction d'écosystèmes primaires

Le risque environnemental lié à l'exploitation illégale de bois peut conduire à la destruction d'écosystèmes primaires, qui sont essentiels pour la biodiversité et le maintien de l'équilibre écologique. La destruction de ces écosystèmes perturbe les habitats naturels, menaçant ainsi de nombreuses communautés locales et espèces animales et végétales qui en dépendent.

L'implication de la Société dans des activités liées à la destruction d'écosystèmes primaires peut engager la responsabilité pénale de France Valley et de ses collaborateurs pour atteinte à l'environnement. En France, le Code de l'environnement prévoit des sanctions pénales pour les atteintes graves à l'environnement, pouvant aller jusqu'à des peines de prison et des amendes substantielles.

### Trafic de bois et réseaux illégaux

Le risque environnemental lié au trafic illégal de bois est qu'il contribue à la déforestation et à la dégradation des forêts, exacerbant les problèmes environnementaux globaux comme le changement climatique et la perte de biodiversité.

La participation à des réseaux illégaux de trafic de bois pourrait exposer France Valley à des poursuites pour infractions aux régulations nationales et internationales. La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) impose des sanctions pour le commerce illégal de bois, et des lois nationales renforcent ces interdictions.

### Activités liées à la déforestation

La déforestation, notamment la conversion des forêts pour d'autres usages, contribue à la perte de biodiversité, au réchauffement climatique et à la fragilisation des populations locales.

Le Règlement UE 2023/1115 – Zéro Déforestation vise à lutter contre la déforestation importée en imposant des obligations strictes de diligence raisonnable aux entreprises. France Valley doit s'assurer que le bois qu'elle exploite ne provient pas de terres déboisées illégalement. La non-conformité à ce règlement peut entraîner des sanctions sévères, y compris des amendes importantes et des restrictions commerciales.

## 2.2.2. Risques sociaux

Les principaux risques sociaux liés aux investissements forestiers que France Valley a identifiés comme pouvant entraîner des conséquences importantes sont les suivants :

Typologie de risques	Risques	Impacts
Santé et Sécurité	Non-respect du droit du travail chez les gestionnaires forestiers et viticulteurs	Controverses, exposition juridique
	Accident du travail	Controverses, exposition juridique
Communautés locales et droit de l'Homme	Contestations de communautés indigènes	Exposition juridique, controverses
Risque géopolitique	Entrée en guerre de pays européens	Perte de propriété, destruction des actifs
Non-conformité	Emploi de travailleurs illégaux	Exposition juridique

## 2.2.3. Risques de gouvernance

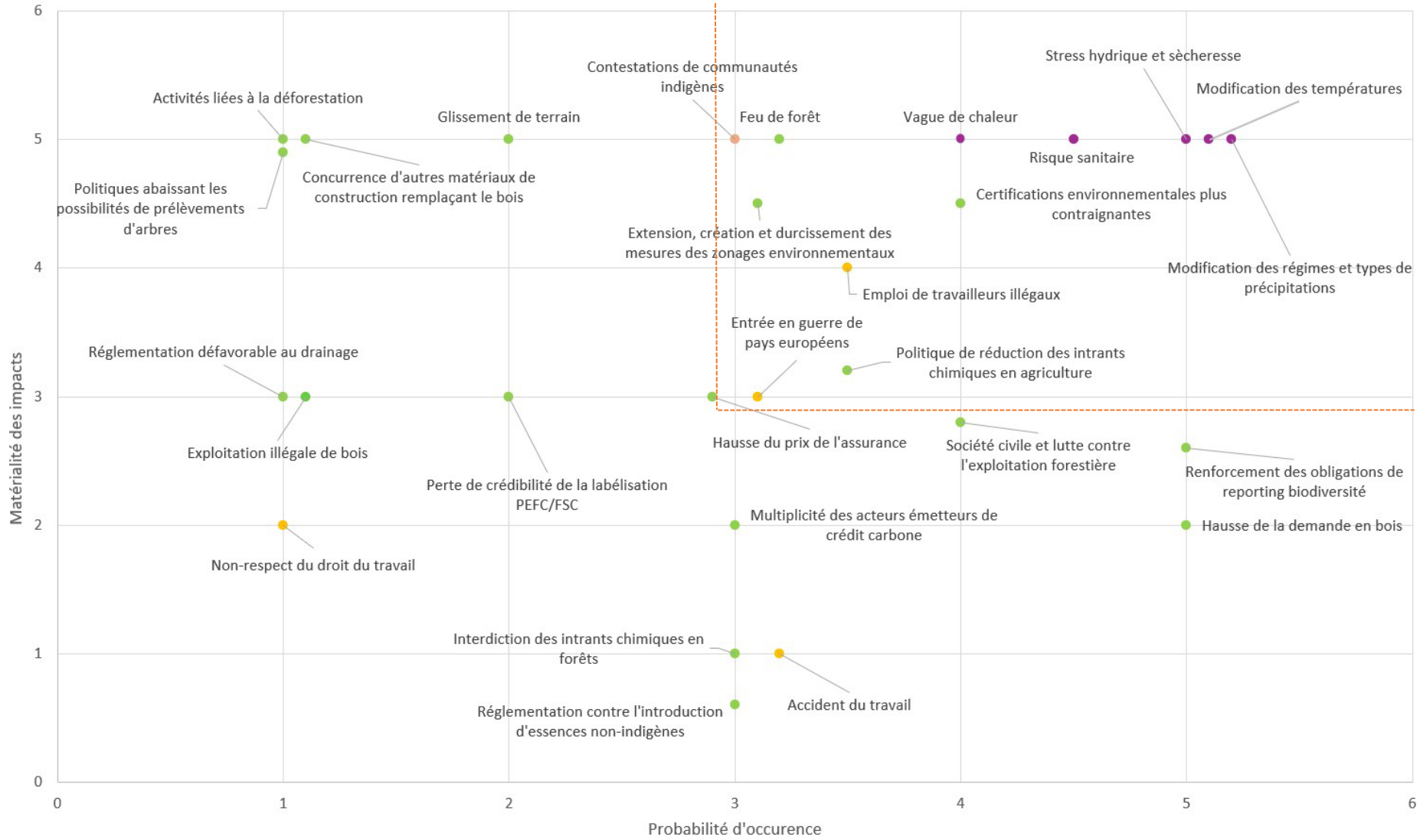
France Valley n'a pas, à ce jour, identifié de risques de gouvernance pouvant être vecteurs de dommages conséquents pour la Société et la continuité de ses activités forestières et viticoles. Toutefois, l'existence d'éventuelles controverses environnementales auxquelles pourraient être sujets les gestionnaires et exploitants forestiers et viticoles est étudiée par France Valley afin de se prémunir face à l'acquisition de forêts et de vignes dont la gestion serait négative pour la biodiversité et les écosystèmes.

## 2.3. Evaluer et Prioriser les risques les plus significatifs

A l'aide d'une matrice de matérialité réalisée en fonction de **l'importance des impacts liés à la survenue des aléas considérés et de leur probabilité d'occurrence**, France Valley évalue les risques ESG prioritaires au sein de sa stratégie d'investissement et de gestion des risques. Cette analyse de matérialité est réalisée en prenant en compte les **données de localisation des actifs** car celles-ci influencent le degré d'exposition des actifs aux différents risques susmentionnés.

Cette évaluation considère le risque intrinsèque, c'est-à-dire avant la mise en œuvre du dispositif interne à l'entité visant à atténuer son impact. Elle permet d'obtenir une cartographie des risques ESG matériels (ou significatifs) auxquels ses activités sont exposées et de mettre en place la gestion la plus adaptée.

# Matrice de matérialité des risques ESG



● AV et AF   
 ● AF   
 ● AV

Les risques figurant dans la partie supérieure droite de la matrice ci-dessus seront catégorisés comme prioritaires pour France Valley car ayant la plus forte probabilité d'occurrence combinée au plus grand potentiel d'impact. Ce sont ceux-ci que France Valley considère comme les plus matériels et pour lesquels une stratégie de gestion des risques doit être développée.

Si l'on reprend cette matrice de matérialité, les principaux risques pris en compte dans la stratégie de gestion des risques ESG de France Valley sont les suivants :

	Description	Actuel ou émergent	Endogène ou exogène	Actifs concernés
<i>Risques environnementaux liés au changement climatique</i>	Stress hydrique et sécheresse	Actuel	Exogène	AF / AV
	Vague de chaleur	Actuel	Exogène	AF
	Feu de forêt	Actuel	Endogène	AF
	Modification des températures	Actuel	Exogène	AF
	Modification des régimes et types de précipitations	Actuel	Exogène	AV
<i>Risques environnementaux liés à la biodiversité</i>	Risque sanitaire	Actuel	Endogène	AF / AV
	Certifications environnementales plus contraignantes	Emergent	Endogène	AF / AV
	Extensions des zonages environnementaux	Emergent	Exogène	AF
	Politique de réduction des intrants chimiques	Actuel	Exogène	AF / AV
<i>Risques sociaux</i>	Contestations de communautés indigènes	Emergent	Endogène	AF
	Entrée en guerre de pays européens	Emergent	Exogène	AF
	Emploi de travailleurs illégaux	Actuel	Endogène	AV

*AF : Actifs forestiers ; AV : Actifs viticoles*

## 2.4. Estimer l'impact financier des principaux risques

### 2.2.4. Investissements forestiers

L'estimation de l'impact financiers des principaux risques ESG sur les véhicules d'investissement forestiers est en cours de réalisation. France Valley prévoit d'en publier les hypothèses et les résultats dans le prochain exercice de reporting.

### 2.2.5. Investissements viticoles

France Valley a développé un modèle pour simuler l'impact de plusieurs scénarios dégradés prenant en compte les risques environnementaux pouvant affecter le profil financier de ses investissements viticoles.

Cet outil modélise un volume de production annuel en kilogrammes par hectare sur la base de 6 scénarios différents, correspondants respectivement à la survenue d'aléas environnementaux pouvant impacter le volume de récolte de raisins dans les vignes composantes des actifs viticoles de la Société.

Scénarios	Production en kg/ha	Commentaire	Probabilité d'occurrence
Scénario Central (SC)	11 000	100% de production	Quasi certaine
Scénario dégradé 1	11 000	Récolte à 50%, une partie de la réserve est utilisée	Probable
Scénario dégradé 2	10 000	Pas de récolte, la réserve est utilisée à 100%	Possible
Scénario dégradé 3	8 300	Scénario dégradé 1 en n-1 puis 30% de récolte en année n	Possible
Scénario dégradé 4	7 000	Limitation préfectorale de la récolte (année covid)	Peu probable
Scénario catastrophe	5 500	Scénario dégradé 2 en n-1 puis 50% de récolte en année n	Rare

Les risques environnementaux pris en compte dans les différents scénarios sont les suivants :

- Le gel après la floraison,
- Le risque sanitaire (mildiou, oïdium, pourriture, flavescente dorée notamment),
- Le risque d'échaudage.

L'ensemble de ces risques, s'ils se produisent, limiteront la production de raisin de l'année. Cette baisse (sauf dans le cas de décision de limitation de la production par arrêté préfectoral) pourra être compensée en utilisant la **réserve individuelle de raisins mise en place en Champagne** (10.000kg/ha). Les différents scénarios de la modélisation de France Valley prennent en compte le recours à cette réserve en cas de diminution de la production. Si cette réserve est entièrement utilisée l'année N, il n'y en a plus pour l'année N+1.

A contrario, la baisse du prix du raisin n'est pas simulée car les hypothèses de la Société sont en-dessous des prix de marché, et les variations constatées ont toujours été à la hausse, avec une variation de 10 à 20 centimes au plus, dont une très faible volatilité.

A noter que la production de raisin maximum est déterminée par arrêté préfectoral. Elle s'est située entre 10.000 et 12.000 kg ces dernières années, mais a été de 7.000 kg l'année de confinement à cause du Covid.

Les résultats de cette modélisation permettent à la Société de simuler l'impacts des différents scénarios sur la production viticole de l'ensemble des véhicules d'investissement ainsi que sur leur résultat d'exploitation.

		Foncière I	Foncière II	GFV CFV I	GFV CFV II	GFV CFV III	GFV CFV IV	TOTAL
Total	Evolution Scénario dégradé 1/SC	0%	0%	0%	0%	0%	-	0%
	Evolution Scénario dégradé 2/S SC	-9%	-9%	-9%	-9%	-9%	-	-9%
	Evolution Scénario dégradé 3/ SC	-25%	-25%	-25%	-25%	-25%	-	-25%
	Evolution Scénario dégradé 4/ SC	-36%	-36%	-36%	-36%	-36%	-	-36%
	Evolution Scénario catastrophe/ SC	-50%	-50%	-50%	-50%	-50%	-	-50%
RE	Evolution Scénario dégradé 1/SC	0%	0%	0%	0%	0%	-	0%
	Evolution Scénario dégradé 2/S SC	-14%	-30%	-16%	-17%	-25%	-	-15%
	Evolution Scénario dégradé 3/ SC	-38%	-80%	-44%	-47%	-68%	-	-41%
	Evolution Scénario dégradé 4/ SC	-56%	-119%	-65%	-70%	-101%	-	-61%
	Evolution Scénario catastrophe/ SC	-77%	-163%	-90%	-96%	-140%	-	-83%
REX/collec	Evolution Scénario dégradé 1/SC	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	-	0,0%
	Evolution Scénario dégradé 2/S SC	-14,0%	-29,7%	-16,3%	-17,4%	-25,4%	-	-15,1%
	Evolution Scénario dégradé 3/ SC	-37,8%	-80,2%	-44,1%	-47,1%	-68,5%	-	-40,9%
	Evolution Scénario dégradé 4/ SC	-56,0%	-118,8%	-65,3%	-69,8%	-101,5%	-	-60,6%
	Evolution Scénario catastrophe/ SC	-77,0%	-163,4%	-89,8%	-96,0%	-139,5%	-	-83,3%

### 3. Stratégie de gestion des risques ESG

En premier lieu, France Valley s'est dotée d'une politique d'exclusion concernant l'ensemble de ses investissements directs, disponible [ici](#), afin de poser les bases d'une stratégie de gestion des risques ESG. Celle-ci permet d'exclure de fait les investissements dans des secteurs sensibles du point de vue environnemental, social et de gouvernance, et d'ainsi se prémunir face à la survenue de risques ESG.

D'autres stratégies de gestion des risques ESG sont développées par France Valley, déclinées pour les différentes classes d'actifs gérés.

#### 3.1. Investissements forestiers

##### Exclusion géographique

La Société de Gestion dispose d'une carte d'exclusion géographique lui permettant d'orienter sa stratégie d'investissement. Sur la base de facteurs biotiques et abiotiques (climat, topographie, incendies, etc.) et de facteurs géopolitiques liés à la sûreté des investissements, l'investissement dans un actif forestier situé dans certaines zones est exclu de la stratégie des fonds. Néanmoins, des exceptions sont à retenir pour d'éventuels projets (ci-après) en raison de leur impact environnemental vertueux :

- Renaturation de zone
- Boisement de terrain nu
- Protection des habitats, de la faune/flore
- Projets « carbone »
- Ligniculture (TTCR et autres)
- Agroforesterie

Cette stratégie spécifique d'exclusion géographique permet d'exclure **42% de l'univers investissable** de la stratégie d'investissement sur la base de critères liés à la biodiversité, ce qui constitue un engagement de niveau significatif en termes de gestion d'actifs. Ces exclusions géographiques permettent ainsi à la Société de se prémunir face aux conséquences potentielles des risques environnementaux pouvant affecter les peuplements forestiers, tels que le stress hydrique et la sécheresse et les feux de forêts.

Carte d'exclusion





## Assurance

Toutes les forêts françaises qui composent les fonds forestiers de France Valley font l'objet d'une assurance contre les risques de tempête et d'incendie. La politique de la Société de Gestion est de couvrir les forêts à hauteur de la valeur de la réalisation et de l'entretien de plantation en remplacement des peuplements touchés par les intempéries comprises dans le contrat d'assurance. Ces assurances permettent ainsi de limiter, le cas échéant, l'impact de ces événements sur l'environnement en conservant une capacité financière de relance de la production ligneuse permettant de préserver la contribution de la forêt à l'hébergement de la biodiversité, la filtration des eaux, et la limitation de la hausse des températures. Au 31 décembre 2023, **100% des forêts françaises étaient couvertes par ces assurances**, pour un coût d'environ 0,2% de la valeur des actifs.

Des possibilités de couvertures sont étudiées au cas par cas dans le reste de l'Union Européenne, mais n'existent pas dans tous les pays de l'UE.

## Diversification

La meilleure façon d'atténuer les risques environnementaux auxquels sont exposés les fonds forestiers de France Valley est de diversifier leur portefeuille d'actifs autant que possible.

- ☞ **au niveau géographique** : 9 pays en Europe, 45 départements en France
- ☞ **au niveau des essences** : diversification des peuplements entre essences d'arbres feuillus et résineux
- ☞ **au niveau de la maturité des peuplements** : environ 20% d'arbres jeunes, 20% d'arbres matures, 60% d'arbres entre les deux.

Cette diversification est suivie pour chacun des fonds et, plus que l'assurance, permet de limiter les risques environnementaux. Lors de l'affectation de nouvelles forêts entre les différents fonds forestiers gérés, le Directoire de France Valley prend ces éléments en compte.

## Adaptation des essences au changement climatique

Afin de se prémunir face au risque de dépérissements des peuplements qui pourraient survenir en raison des conséquences du changement climatique, une réflexion est portée sur le renouvellement des essences forestières au sein des actifs gérés. En effet, un travail d'analyse d'adaptabilité climatique est réalisé avant chaque acquisition par les équipes en charge des investissements conjointement avec les gestionnaires forestiers partenaires dans un souci de sélectionner les essences forestières de (re)boisement les mieux adaptées aux conditions climatiques et topographiques actuelles et futures. Cette stratégie d'adaptation permet à la Société de Gestion d'adopter des pratiques de gestion sylvicoles cohérentes avec les potentiels effets d'un réchauffement global du climat et de ses implications (diminution des jours de gel, invasion parasitaires, feu, etc.) et d'ainsi protéger les forêts de ses actifs dans une perspective de long-terme.

## Mesures en faveur de la biodiversité

Finalement, dans le but de se prémunir face aux risques environnementaux liés à la Nature, France Valley considère comme primordial de protéger la biodiversité des écosystèmes forestiers et de participer à son amélioration. La Société s'efforce alors de mettre en place au sein des forêts un panel de mesures en faveur de la biodiversité leur permettant d'être plus résistantes aux conséquences du changement climatique et à la survenue d'aléas environnementaux divers.

Le détail de ces mesures, mises en place en partenariat avec les gestionnaires forestiers sur le terrain, peut être retrouvé dans le Chapitre 7.2.1., au sein de la Stratégie Biodiversité de la Société.

## 3.2. Investissements viticoles

### Diversification géographique

Les risques environnementaux auxquels sont exposés les investissements viticoles sont limités par la diversification

géographique dans l'appellation opérée pour chaque véhicule d'investissement en fonction de l'exposition (Nord/Sud), de la situation en haut ou bas de vallon, de l'exposition aux vents.

### Réserve Individuelle

Pour limiter l'impact des risques environnementaux sur les actifs viticoles, les fonds de France Valley sont tous propriétaires d'une réserve individuelle de jus. L'exploitant viticole peut puiser dedans pour compenser le manque éventuel de raisins à la suite d'un aléa environnemental, puis reconstituer cette réserve les bonnes années. Cette réserve est suivie pour chaque parcelle viticole en portefeuille. Au 31/12/2023, **50 057 kg de réserve** sont effectivement disponibles après les prélèvements de 2023, **répartis sur 36 actifs**.

## 4. Récapitulatif des supports de communications (Art.6 SFDR)

### 4.1. Langue(s) utilisée(s)

Les informations sont communiquées par France Valley en français.

### 4.2. Documents précontractuels

France Valley décrit :

- la manière dont les risques en matière de durabilité sont intégrés dans leurs décisions d'investissement; et
- les résultats de l'évaluation des incidences probables des risques en matière de durabilité sur le rendement des produits financiers qu'ils mettent à disposition.

### 4.3. Site internet

L'accès aux informations sur la manière dont France Valley intègre respectivement les risques pertinents en matière de durabilité, importants ou susceptibles de l'être, dans son processus de prise de décision d'investissement, notamment les aspects organisationnels, de gestion des risques et de gouvernance de ces processus sont tenues à jour de manières concises sur son site internet.

### 4.4. Documentation commerciale

France Valley veille à ce que ses communications publicitaires ne contredisent pas les informations publiées.

### 4.5. Rapports périodiques

Lorsque les acteurs des marchés financiers, gère des produits financiers réalisant des investissements durables, ils décrivent notamment dans les rapports périodiques l'incidence globale du produit financier en matière de durabilité, au moyen d'indicateurs de durabilité pertinents. Ces informations feront partie des Rapports annuels des FIA gérés.

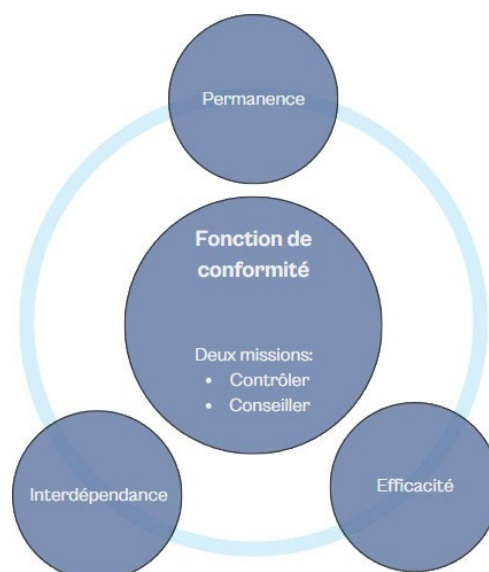
## 5. Contrôle et conformité

France Valley est dotée d'un dispositif de Conformité et de Contrôle établi en interne qui assure la fonction de Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne (RCCI) sur la totalité des encours de la Société.

### Dispositif de Conformité

La fonction de conformité remplit deux missions :

- Mission de contrôle : évaluer de manière régulière l'adéquation et l'efficacité des politiques et des procédures mises en place au sein de France Valley pour remédier à tout manquement de la société ou de ses préposés à leurs obligations professionnelles. Lorsqu'elle constate des anomalies, la fonction conformité formule des recommandations et assure le suivi de ces recommandations ;
- Mission d'assistance : conseiller les personnes concernées en charge des services d'investissement et/ou de gestion collective afin qu'elles se conforment aux obligations professionnelles qui leur sont applicables.

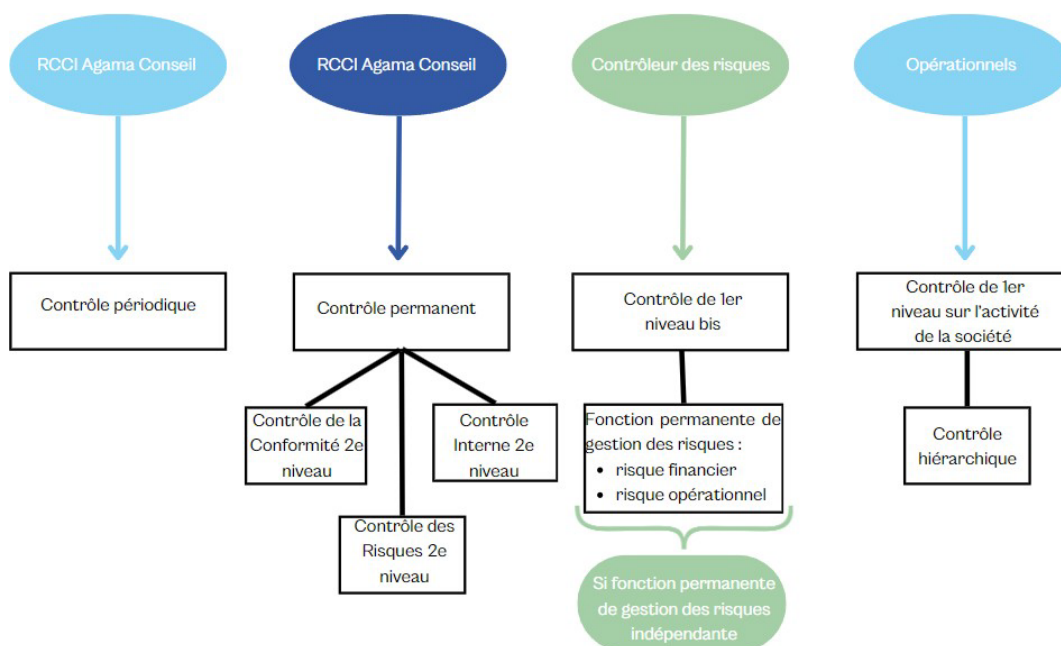


La Société a établi une fonction de conformité efficace exercée de manière indépendante sous l'autorité du Directeur Général, RCCI. France Valley a choisi d'externaliser l'exécution des tâches de contrôle permanent de 2nd niveau et périodique à un organisme indépendant.

### Dispositif de Contrôle Interne

Le contrôle interne est un dispositif de la société qui a pour objectif :

- de contribuer à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources ;
- de lui permettre de prendre en compte de manière appropriée les risques significatifs, qu'ils soient opérationnels, financiers ou de conformité.



A noter que le dispositif de contrôle des risques fait l'objet d'une procédure dédiée, ainsi que de cartographies adaptées :

- une cartographie des risques opérationnels de la société de gestion,
- une cartographie des risques financiers par produit / profil de gestion des comptes gérés sous mandat
- une cartographie des risques ESG par produits d'investissements

Ces procédures et contrôle et de conformité sont complétées par l'intervention d'organismes indépendants de certification environnementale (*actifs naturels uniquement*) et/ou des organismes de labélisation relative à la durabilité des investissements (*actifs forestiers uniquement*). Ces indépendants réalisant un audit des pratiques de la Société permettent à France Valley de constater la pertinence et la conformité des mesures de gestion et du suivi des indicateurs choisis dans un souci de performance ESG de ses actifs.

## 6. Evolution des choix méthodologiques et des résultats

France Valley travaille à l'amélioration continue de son cadre d'analyse et de gestion des risques ESG dans le but d'adapter ses pratiques actuelles aux nouvelles connaissances scientifiques et outils techniques disponibles.

Nous développons en interne un nouvel outil d'analyse cartographique qui permet de croiser de multiples bases de données environnementales et géographiques afin d'analyser l'exposition et la vulnérabilité des actifs détenus aux différents risques environnementaux considérés comme prioritaires.

Aussi, nous travaillons à la construction d'un outil robuste et adapté, en interne ou dans le cadre d'un partenariat, qui permettrait de disposer d'un historique des données climatiques utiles à la stratégie d'investissement de la Société ainsi qu'à l'analyse des risques auxquels sont exposés les actifs (historique des températures, pluviométrie, gel, grêle). La recherche d'une solution permettant de réaliser des analyses spatiales en temps réel, et d'une base de données de projections climatiques et d'outils prospectifs est également au cœur de nos projets d'amélioration de notre processus d'analyse des risques ESG.

De plus, France Valley ambitionne de développer une diligence raisonnable et une traçabilité rigoureuse du bois exploité afin de s'assurer de la conformité de sa gestion forestière avec les réglementations nationales et internationales en matière d'exploitation illégale du bois. Cette ambition est assortie d'une volonté de développer un suivi quant à l'aval de la filière bois et les utilisations finales des produits issus des ventes de bois de la Société.

Enfin, France Valley souhaite intégrer à son cadre d'analyse et de gestion des risques ESG ses actifs immobiliers afin de construire une stratégie d'investissement responsable et engagée au regard des enjeux ESG du secteur de l'immobilier.



Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP-14000035  
SAS à Directoire à capital variable, au capital minimum de 250.000€  
56, avenue Victor Hugo  
75116 Paris  
Tél : 01 82 83 33 85  
RCS Paris 797 547 288